
Sciences de la vie et de la terre - Arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux programmes de la classe de sixième des collèges.

Numéro d'inventaire : 2003.01656.2

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Centre National de Documentation Pédagogique (Paris)

Date de création : 1996 (vers)

Description : 3 feuilles agrafées.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 147 mm

Notes : Photocopie de la Brochure n° 755 00 352. Insérée dans le référentiel Sciences et techniques biologiques et géologiques 2003.01656 (1).

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Sciences naturelles (post-élémentaire et supérieur)

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 6ème

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 12

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux programmes de la classe de Sixième des collèges

Article 1 - Les programmes applicables à compter de la rentrée scolaire de 1996 en classe de sixième dans toutes les disciplines, à l'exception de l'éducation physique et sportive, sont fixés par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions contraires au présent arrêté figurant en annexe de l'arrêté du 14 novembre 1985 sus-visé deviennent caduques à compter de la rentrée scolaire de 1996.

Article 3 - Le programme d'éducation physique et sportive applicable en classe de sixième reste celui défini en annexe de l'arrêté du 14 novembre 1985 susvisé.

Article 4 - Les programmes applicables en classes de cinquième, quatrième et troisième des collèges restent ceux définis en annexe des arrêtés des 14 novembre 1985, 10 juillet 1992 et 3 novembre 1993 susvisés.



Brochure n° 755 00352

Les activités choisies ne constituent pas une fin en elles-mêmes. Moyen de se former aux méthodes et de construire les notions, elles supposent de la part des élèves une attitude consciente de recherche, par rapport à un projet ou un problème scientifique. Elles s'intègrent dans la démarche pédagogique suivie.

Le cahier ou le classeur, base du travail personnel hors de la classe, conserve la trace d'une part de l'essentiel à apprendre, nettement identifié, d'autre part des activités effectuées. Son élaboration constitue un exercice d'expression, et permet de faire le point sur les acquis.

IV - LES RELATIONS AVEC D'AUTRES DISCIPLINES

Les sciences de la Vie et de la Terre mobilisent des notions de physique-chimie. Compte-tenu de l'absence de cette discipline en 6ème, elles ont été limitées au minimum dans le programme de cette classe. Quelques-unes sont cependant impliquées : température, éclairage, hygrométrie, états de la matière (notamment de l'eau), solutions, réactifs. [elles sont rappelées dans le programme entre crochets]. La plupart sont au programme de l'école primaire. Il ne s'agit pas, pour le professeur de sciences de la Vie et de la Terre, de les enseigner, mais, lorsqu'elles sont nécessaires, de familiariser les élèves avec elles à travers des activités pratiques, des mesures, pour assurer et homogénéiser les acquis.

Des liaisons souhaitables, voire indispensables, avec d'autres disciplines, sont indiquées de manière non limitative. Elles impliquent au moins une information réciproque des professeurs concernés, parfois le choix en commun d'activités menées en cohérence par l'un et par l'autre.

Apprendre à communiquer constitue un des quatre objectifs méthodologiques de l'enseignement. De nombreuses activités y contribuent : lecture de textes, rédaction de comptes rendus, dialogue en classe, élaboration de traces écrites, identification du vocabulaire nouveau, à limiter, organisation du cahier ou du classeur.

Le professeur concourt à l'éducation civique, notamment en matière d'environnement, dans son enseignement disciplinaire. Il prolonge son action dans le cadre horaire de celui d'éducation civique, selon les modalités prévues par le programme de cette matière.

V - DES ADAPTATIONS AUX CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES

Les notions et contenus constituent le socle commun des connaissances. La diversité des activités suggérées, dont la liste n'est pas limitative, le libre choix des exemples, offrent une grande variété de voies d'accès aux compétences et aux notions, donc une possibilité d'adaptation aux différents publics scolaires. La priorité donnée aux activités pratiques, l'accent porté sur la formation aux méthodes constituent des réponses aux besoins des élèves en difficulté.

Par ailleurs, la possibilité laissée, dans la partie III de traiter un deuxième exemple, si les conditions locales s'y prêtent, en plus de celui qui est obligatoire, peut permettre d'utiles prolongements.

PARTIE I - NOTRE ENVIRONNEMENT (durée conseillée : 15 heures)

L'environnement proche, dans l'enceinte ou à proximité du collège, permet un contact direct avec le concret et fournit des supports et objets pour les activités de classe. Un milieu moins proche procure si nécessaire des objets et données supplémentaires. La récolte, la culture et la mise en élevage de matériel vivant s'effectuent dans les limites autorisées par la réglementation.

L'étude de cette partie du programme s'inscrit dans une triple logique :

- conduire, en excluant toute théorisation ou abstractions prématurées, à un premier niveau de compréhension du monde qui nous entoure ; dans ce but, identifier et relier les composantes, biologiques et physiques, de l'environnement étudié ;
- formuler, à partir de l'analyse du réel, les problèmes scientifiques qui serviront de fils directeurs aux démarches d'investigation des parties II et III ;
- en cohérence avec le programme d'éducation civique, préparer les élèves à adopter une attitude raisonnée et responsable vis-à-vis des composantes de leur cadre de vie.

I - LES CARACTÉRISTIQUES DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Notions - contenus

Compétences - exemples d'activités

Les caractéristiques de l'environnement conditionnent la répartition des êtres vivants.

• Comme sur toute la surface de la planète, on distingue dans notre environnement :

- des composantes minérales (roches, eau, atmosphère gazeuse), en contact mutuel ;
[physique-chimie : états de l'eau]
- des êtres vivants (animaux, végétaux) en relation les uns avec les autres et avec leur support ;
- des manifestations de l'activité humaine.

• Les êtres vivants ne sont pas répartis au hasard.

Dans notre environnement, les conditions de vie et la répartition des êtres vivants varient localement.

Les êtres vivants y occupent un milieu lorsque les caractéristiques de celui-ci correspondent à leurs exigences plus ou moins strictes. Leur répartition peut dépendre :

- de la présence ou de l'absence d'un sol ;
- de l'eau disponible, y compris dans l'atmosphère, le sol et le sous-sol ;
- de la température et de l'éclairement.
[physique-chimie : états de l'eau, hygrométrie, température, éclairement]

Elle peut dépendre aussi de l'action de l'Homme.

N.B. : on n'envisage que les facteurs dont l'intervention est repérée dans l'environnement étudié.

• Le sol est un milieu particulier formé de matériaux provenant des roches du sous-sol et de restes animaux et végétaux. Il abrite de nombreux êtres vivants.

I - identifier les composantes de l'environnement.

Ra - distinguer vivant et non vivant.

I - relever quelques constituants de la faune et de la flore.

I / Ra - repérer quelques-unes de leurs relations possibles.

Re - mettre en élevage ou en culture quelques êtres vivants recueillis, dans les limites de la réglementation.

Re / C - réaliser ou compléter un plan simple du secteur étudié.

C - rendre compte d'un travail sur le terrain par écrit, oralement, par des photographies ou par un film.

I - observer la répartition des différents êtres vivants présents dans le milieu.

Ra - comparer deux milieux différents de l'environnement proche quant aux êtres vivants qui s'y trouvent.

I - constater la présence ou non d'un être vivant dans des conditions différentes.

I - repérer dans le milieu étudié la présence, les états et les qualités (par exemple, salée ou non salée) de l'eau.

Ra - éprouver (par l'observation, par l'expérimentation ou à l'aide de données nouvelles) une hypothèse concernant l'influence d'un facteur physico-chimique du milieu sur la présence ou l'absence d'un être vivant.

I - observer (à l'œil nu, à la loupe) et identifier les composantes d'un sol.

Re - extraire des êtres vivants d'un sol.